

| | |
|---|-----------------|
| Le 3 février, la Banque nationale relève la marge de fluctuation du Libor à trois mois de 0,5 point pour la porter à 1,75%–2,75% (voir pages 38s). | Février |
| Le 23 mars, la Banque nationale porte la marge de fluctuation du Libor à trois mois de 1,75%–2,75% à 2,5%–3,5%, d'où une hausse de 0,75 point (voir pages 38s). | Mars |
| La loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP) et l'ordonnance révisée sur la monnaie entrent en vigueur le 1 ^{er} mai (voir page 44). | Mai |
| Le 2 mai, la Banque nationale commence à vendre la part de son or qui n'est plus nécessaire à des fins monétaires (voir pages 43 et 51s). | |
| Le 17 mai, le Conseil fédéral soumet au Parlement un message et un projet de disposition constitutionnelle en vue d'une autre affectation d'une partie des réserves d'or de la Banque nationale (voir page 43). | |
| Le 15 juin, la Banque nationale relève la marge de fluctuation du Libor à trois mois de 0,5 point, la portant ainsi à 3%–4% (voir pages 38s). | Juin |
| Le 8 décembre, la Banque nationale annonce son intention de laisser sa politique monétaire inchangée, jusqu'à nouvel avis (voir page 40). | Décembre |